

Gilet

SAFARI LED

EN ISO 20471 (2013)

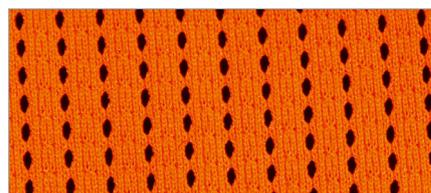


FICHE PRODUIT

eLeksen
« inside »



LES + PRODUITS



Maille ajourée pour une meilleure respirabilité.



11 LED haute luminosité pour une visibilité maximale.



Batterie Lithium-Ion rechargeable via un port USB (5 heures).



Face



Dos

REFERENCE

■ GILETDSAF10F

■ GILETDSAF1JF

— Entretien —



12 cycles de lavage à 30°C (programme délicat).
Enlever la batterie avant lavage.

— Taille —

M / L / XL / XXL / XXXL

Autre taille, nous consulter.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

- Maille ajourée jaune ou orange fluorescente 100% polyester.
- Tissu rétroréfléchissant microbilles RETHIOTEX® 29 250 cousu.
- 11 LED'S haute luminosité intégrées pour une visibilité maximale : 6 à l'avant + 5 à l'arrière.
- Batterie Lithium-Ion rechargeable via un port USB (5 heures). Autonomie : 16 heures mode flash – 8 heures en mode continu.
- 3 modes d'éclairage : flash lent, flash rapide et mode continu.
- Système d'alerte charge faible.
- Fermeture centrale par fermeture à glissière.
- 1 fenêtre plastique pour porte-badge.
- 2 poches basses avec soufflet recouvertes d'un rabat fermé par un auto-agrippant.
- Une poche portable avec soufflet et compartiment stylo.
- Un anneau plastique noir.
- Batterie et câble fournis, placés dans une poche basse.

MATIERES PREMIERES

TISSU EXTERIEUR

- Maille ajourée 100% polyester. Poids : 120 g/m².

TRANSFERT RETROREFLECHISSANT

- Transfert rétroréfléchissant microbilles RETHIOTEX® 26 250-01. 50 cycles de lavage à 60°C (selon ISO 6330 6N).

STOCKAGE

Le gilet SAFARI LED est conditionné dans un emballage individuel transparent.
Le produit doit être stocké dans son emballage d'origine dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière.

ENTRETIEN

L'entretien s'effectue par lavage à 30°C (programme délicat).
12 cycles de lavage sont autorisés.
Enlever la batterie avant de laver le gilet.
Le chlorage, le repassage, le nettoyage à sec et le séchage en tambour sont interdits.



CONFORMITE

La conformité aux exigences essentielles listées dans l'annexe II de la Directive 89/686, paragraphes 1.1 – 1.2 – 1.3 – 1.4 – 2.2 – 2.13 – 3.7, a été vérifiée en utilisant les normes harmonisées suivantes :

- **EN ISO 13688 (2013)** pour les vêtements de protection - exigences générales.
- **EN ISO 20471 (2013)** pour les vêtements de signalisation à haute visibilité.